

# ECOFINANCES

Numéro 75  
Octobre / Novembre 2022

## ACTION SOCIALE NE RIEN LÂCHER !!



### SOMMAIRE

- Edito de Hervé PAPIN / Secrétaire Général UNSA Finances ..... 3
- Action sociale : ne rien lâcher ! ..... 5
- Les 4 votes à effectuer..... 7
- Mémento de l'Action Sociale interministérielle 2022..... 9
- CTM + CHSCT = CSAM..... 25
- Elections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022 ..... 27
- QVT..... 29

### Union Nationale des Syndicats Autonomes Finances

6 rue Louise Weiss - Bat. Condorcet  
Télédoc 322 - 75703 PARIS CEDEX 13  
Tél. 01 44 97 30 57 - 01 44 97 33 05  
<https://finances.unsa.org/>

Ecofinances N°75 - octobre / novembre 2022 - Directeur de la publication : Hervé PAPIN • CPP n°3998 D 73 S • Abonnement annuel 10€ • Service gratuit aux adhérents - Dépôt Légal à parution du bulletin • Date de parution : janvier 2022 • E-mail : [federation-unsa@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:federation-unsa@syndicats.finances.gouv.fr) • Site internet : <https://finances.unsa.org/> • Réalisation et mise en page : Editions Méditerranée • 350 Avenue du Prado, 13008 MARSEILLE - Email : [editions.mediterranee@orange.fr](mailto:editions.mediterranee@orange.fr) - Tél. : 04 91 16 73 67 - Fax : 04 91 16 73 73 64 Régie publicitaire : Editions Méditerranée • Imprimerie : MEDIAPRINT : ZAC St Martin - 23, rue Benjamin Franklin - 84120 PERTUIS • Tél. : 04 90 68 65 56 - Fax : 04 86 85 51 24 • [serviceprint.fr](http://serviceprint.fr)





## EDITO HERVÉ PAPIN

secrétaire général de la fédération  
UNSA Finances

Les élections professionnelles auront lieu du 1er au 8 décembre 2022.

### Ce sera un vote électronique.

Un vote pour élire vos représentants dans les instances de dialogue social avec l'administration

### Dans des instances de dialogue social renouvelées :

- Les CTM + CHSCT = CSA
- Les CAP existent toujours mais n'ont plus de pouvoir en matière de promotions et de mutation/ affectation.
- Les CCP concernent les contractuels et berkany.

### Vous aurez donc 4 votes à effectuer :

- CSA Ministériel
- CSA de réseau (votre direction nationale)
- CSA Local
- CAP ou CCP

### Comment voter ?

En novembre, vous recevrez un mail de l'administration sur votre messagerie

professionnelle qui vous donnera un mot de passe provisoire pour ouvrir votre compte électeur.

En vous connectant sur votre compte ENSAP vous récupérerez votre carte électeur qui vous permettra d'avoir votre identifiant électeur. Avec ces deux éléments, vous pourrez facilement créer votre compte électeur sur la plateforme de vote, avec le lien donné par l'administration dans son mail initial.

### Pour qui voter ?

Vous découvrirez dans ce numéro spécial, les revendications de l'UNSA sur différents sujets importants pour vous, comme le pouvoir d'achat ou la qualité de vie au travail.

Du 1er au 8 décembre, nous comptons sur vous pour voter pour les listes UNSA et pour la Liste UNSA / CGC au CSAM.

**Choisissez un syndicat qui vous ressemble !!**

## Calendrier de la paye 2022 à janvier 2024

Décembre 2022	21	Mai 2023	26	Octobre 2023	27
Janvier 2023	27	Juin 2023	28	Novembre 2023	28
Février 2023	24	Juillet 2023	27	Décembre 2023	20
Mars 2023	29	Août 2023	29	Janvier 2024	29
Avril 2023	26	Septembre 2023	27		



Vote électronique

# Élections professionnelles 2022 Liste ministérielle CSAM



## Action Sociale : ne rien lâcher !

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL

# Ensemble

pour Défendre notre Avenir



Malgré toutes les difficultés et les réformes subies, les fédérations UNSA et CFE-CGC ont amélioré l'action sociale dans nos services.

**Pour une action sociale de qualité il faut des moyens !!!**

Nos fédérations réclament une augmentation de 10% par an du budget de l'action sociale et cela pendant 4 ans car l'action sociale fait partie de la vie quotidienne des agents.

**Dans nos ministères, en cohérence avec notre action en faveur des agents, nous revendiquons :**

- Une présence d'au moins un acteur de l'action sociale par département **car l'humain c'est l'action sociale de proximité !**
- Une communication permettant à chaque agent du ministère de connaître les prestations auxquelles il (elle) a le droit.
- Une possibilité élargie d'accéder aux loisirs (vacances, activités culturelles, sportives...) à moindre coût pour les agents et leurs familles

**La restauration des agents : nos fédérations s'engagent pour vous !**

- Les fédérations UNSA et CFE-CGC revendiquent le **maintien d'une restauration collective de qualité**, accessible à tous et à moindre coût pour les agents.
- Nous réclamons la mise en place du « **plateau social** » partout sur le territoire et la fin de la tarification au plat plus onéreuse et profondément injuste.
- Nos fédérations revendiquent la mise en place de la **loi EGALIM : du circuit court, du localisme !**
- Nous exigeons une **revalorisation du titre-restaurant de 6 à 8 euros**. Nous demandons que le plafond du titre restaurant passe de 19 à 38 euros avec une possibilité de les utiliser tous les jours de la semaine.

**Les fédérations UNSA et CFE-CGC veulent permettre une meilleure conciliation vie professionnelle/ vie privé**

- Nous demandons **plus de places en crèches** sur l'ensemble du territoire et une aide pour trouver d'autres moyens de garde d'enfants. (création d'un vivier d'assistantes maternelles)
- Nous revendiquons un **barème moins restrictif pour le CESU 6-12 ans** afin d'aider les agents dans leur quotidien. Nos fédérations demandent la **création d'un CESU 12-18 ans** afin d'accompagner les adolescents et leurs familles (aide aux devoirs, activités sportives et culturelles...).
- Nous demandons de **faciliter l'accès aux prêts et aux aides de l'ALPAF** qui sont souvent trop méconnues et parfois compliquées à obtenir.

**Le logement : un effort doit être fait par l'administration !**

Nous réclamons l'**accès facilité à des logements du parc social et des logements intermédiaires** pour les primo arrivants et les agents en mutation. Pour nos fédérations chacun a le droit à un logement décent et sécurisé.

Nos fédérations UNSA et CFE-CGC revendiquent **une même politique de logement en faveur des agents dans toute la France** en tenant compte des spécificités régionales et de l'inflation qui touche tous les agents quel que soit leur région d'affectation : se loger décemment et à moindre coût doit être l'objectif !

UNSA DGFIP  
UNSA Douanes  
UNSA CEFI  
UNSA Insee  
UGA Insee  
UNSA CCRF

**L'UNSA et la CFE-CGC,  
Forces de proposition !  
Pour défendre notre avenir !**

CGC FIP  
CAP DGFIP  
CGC Douanes  
CGC Centrale  
CGC Insee  
CGC CCRF

*Je Vote pour la liste  
UNSA / CFE-CGC*  
**CSAM** Économie  
et Finances

■ ECOFINANCES ■

# Élections professionnelles du 1 au 8 décembre 2022



COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL

**Ensemble**  
pour Défendre notre Avenir

## Les 4 votes à effectuer

- **Le CSAM** (remplace le CTM) :  
instance de dialogue social ministériel
- **Le CSA** de Réseau remplace le CTR :  
instance de dialogue social national
- **Les CAP** Nationales par catégorie  
ou **la CCP** (pour les contractuels)
- **Le CSA Local** (niveau local) remplace le CTL  
(département ou direction spéciale) :  
instance de dialogue social local



# MÉMÉMENTO

## DE L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE 2022



**CESU**

**Installation des Personnels (AIP)**

**Aides Maintien au domicile (AMD)**

**Chèques-Vacances Restauration**

**Handicap**



[unsa-fp.org](http://unsa-fp.org) - Tél. : 01 48 18 88 29

■ ECOFINANCES ■

JOURNAL ÉDITÉ POUR LA FÉDÉRATION UNSA FINANCES •• 9

## L'UNSA : au cœur de l'action sociale

**L'action sociale**, ministérielle ou interministérielle, finance des prestations visant à améliorer, directement ou indirectement, les conditions de vie et donc de travail des agents de l'État et de leurs familles.

**L'action sociale interministérielle** est réglementée par le ministère chargé de la Fonction publique.

**L'UNSA** participe à la définition et au suivi des prestations interministérielles d'action sociale, par l'intermédiaire de vos représentants en comité interministériel consultatif d'action sociale (CIAS) des administrations de l'État et dans les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS).

**L'UNSA** donne son avis sur les prestations actuelles. Elle propose des améliorations et en obtient comme, notamment :

- la hausse du montant maximal de l'aide à l'installation des personnels et son ouverture aux agents contractuels ;
- l'augmentation du nombre de places en crèche.

**L'UNSA** revendique, par ailleurs, la création de nouvelles prestations, telle la réservation de places auprès d'assistantes maternelles pour les familles avec de jeunes enfants. Pour **L'UNSA**, l'action sociale est un des leviers qui permettent une amélioration de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Ce guide résume les prestations interministérielles gérées au niveau interministériel ou ministériel.

Présente dans chaque ministère, **L'UNSA** agit également sur l'action sociale propre à chacun d'entre eux.

**Luc FARRÉ**

*Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique*

# I - L'action sociale interministérielle

**Qui a droit à l'ASI ? Les fonctionnaires, les ouvriers d'État, les retraités et les contractuels depuis plus de six mois ont droit à l'ASI sauf dispositions contraires. Les agents qui sont rémunérés sur le budget d'un établissement public ont droit à l'ASI si l'établissement participe financièrement à l'ASI.**

## I - L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE (ASI)

*Mise en œuvre par le ministère chargé de la Fonction publique, sa gestion est assurée par des prestataires :*

- Chèques-Vacances
- Chèque Emploi Service Universel (CESU) garde d'enfants 0/6 ans
- Aide à l'installation des Personnels (AIP)
- Aide au maintien au domicile (AMD) pour les fonctionnaires retraités de la Fonction Publique de l'État

### Le Chèque-Vacances

Le Chèque-Vacances est un moyen de paiement, qui permet de financer un large éventail d'activités culturelles et de loisirs. Il est accepté chez plus de 200 000 professionnels du tourisme.

Vous épargnez mensuellement sur une période de quatre à douze mois. Votre épargne est bonifiée d'une participation de l'État variant de 10 à 30% selon un barème fonction de votre revenu fiscal de référence (RFR) et le nombre de parts de votre foyer fiscal.

Les agents de moins de 30 ans bénéficient d'une bonification de 35%. Un abattement de 20% du RFR existe pour les agents exerçant dans les DROM et COM. Les agents handicapés en activité bénéficient d'une majoration de 30% de la bonification.

Le Chèque-Vacances est disponible, non seulement en version papier, mais aussi au format numérique dans votre smartphone.

**Pour votre simulation en ligne ou votre demande de formulaire :**

**Site Internet :**

<https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr>

**Tél. :** 0 806 820 015 (service gratuit + prix de l'appel)

**Courrier :**

CNT CHEQUES-VACANCES DEMANDE  
TSA 49101 – 76934 ROUEN Cedex 9

**Les barèmes :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45104>

L'UNSA demande le relèvement de 20% des barèmes pour élargir l'accès aux Chèques-Vacances.

L'UNSA demande un raccourcissement de la durée d'épargne minimale à deux mois.



## Le CESU - garde d'enfant 0/6 ans

Une participation aux frais de garde des enfants âgés de 0 à 6 ans est proposée aux agents par le dispositif Ticket CESU (chèque emploi service universel) - garde d'enfant 0/6 ans.

Le montant de l'aide s'élève entre 200 € et 840 € par année pleine et par enfant à charge. Un abattement de 20% du RFR existe pour les agents exerçant dans les DROM et COM. Les familles monoparentales bénéficient de l'aide la plus importante. Les retraités sont exclus du champ de cette prestation.

**Les barèmes :** <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45014>

**Pour votre demande :**

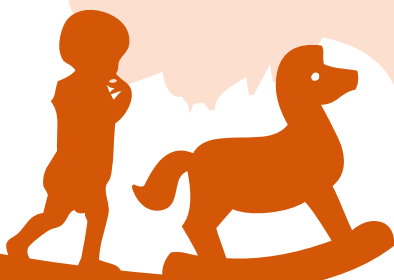
**Site Internet :**

<https://www.cesu-fonctionpublique.fr>

**Tél. :** 01 74 31 91 06



**l'UNSA demande la revalorisation des barèmes d'accès au CESU de 20%. Elle demande le déplafonnement pour tous de la tranche d'aide la plus basse.**





## L'Aide à l'Installation des Personnels

Cette aide contribue à financer les dépenses liés à l'installation dans un logement locatif. Elle concerne les fonctionnaires ou ouvriers de l'État venant d'intégrer la Fonction publique d'État.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, cette aide est ouverte aux agents contractuels en activité disposant d'un contrat d'une durée supérieure ou égale à un an ou de plusieurs contrats successifs d'une durée totale supérieure ou égale à un an durant les vingt-quatre derniers mois précédant leur demande de versement de l'aide.

L'AIP générique est attribuée quelle que soit la région d'affectation du bénéficiaire. Elle est de 700 €.



L'AIP est accordée aux bénéficiaires exerçant la majeure partie de leurs fonctions au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou résidant dans une commune relevant d'une zone ALUR. Elle est de 1 500 €.

Les demandes doivent être déposées dans les 24 mois qui suivent l'affectation et 12 mois après la date de la signature du contrat de location.

L'AIP générique et l'AIP Ville peuvent être perçues chacune une seule fois par l'agent.

### Les communes de la zone ALUR :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORF-TEXT000027399823/>

**Pour votre simulation en ligne ou votre demande de formulaire :**

#### Site internet

<https://www.aip-fonctionpublique.fr>

Tél. : 09 70 25 10 16

#### Courrier :

Centre de Traitement

TSA 17714

35577 CESSON SEVIGNE CEDEX

**L'UNSA demande la revalorisation des montants des barèmes d'accès.**

# I - L'action sociale interministérielle

## Aide au Maintien à Domicile (AMD)

Cette prestation concerne les retraités fonctionnaires ou ouvriers d'État ainsi que les titulaires d'une pension de réversion des deux catégories ci-dessus.

Elle a pour but de favoriser le maintien à domicile et de prévenir la perte d'autonomie. Ce dispositif repose sur une réponse adaptée au retraité, proposée après une évaluation fine de ses besoins, effectuée par une structure indépendante à son domicile. Le plan d'action personnalisé, le soutien ponctuel en cas de retour d'hospitalisation, le soutien ponctuel en cas de période de fragilité physique ou sociale et l'aide « habitat et cadre de vie » (aide à l'aménagement du logement afin de permettre le maintien à domicile) font l'objet d'un financement partagé entre les retraités et l'État.

Cette aide, attribuée sous conditions de ressources, n'est pas cumulable avec les aides de même nature versées par les conseils généraux (APA), ni avec les aides prévus par les textes législatifs et réglementaires versés au titre du handicap (AAH ou PCH). Elle est gérée par la Carsat.

**Les barèmes :** <https://www.unsa-fp.org/article/Aide-au-maintien-a-domicile-des-retraites-enfin-a-egalite>

## Pour votre demande de formulaire :

### Site internet de la Fonction publique :

[https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Action\\_sociale/documents/Coordonnees\\_CARSAT.pdf](https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Action_sociale/documents/Coordonnees_CARSAT.pdf)

**Téléphone Carsat :** 3960

## Les actions mises en place par les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS)

En complément, les SRIAS proposent une action sociale interministérielle et déconcentrée au niveau de chaque région.

Chaque SRIAS gère l'attribution de places en crèches. En 2022, 4 650 places seront disponibles, dans le prolongement de l'accord égalité professionnelle hommes-femmes 2019-2021 dans la fonction publique signé par l'UNSA.

Le logement temporaire ou d'urgence est aussi géré par les SRIAS.

Par ailleurs, chaque SRIAS met en œuvre des actions innovantes et uniques pour les personnels de son territoire, comme par exemple des séjours de vacances subventionnés, des stages de préparation à la retraite...

## Pour tous renseignements :

**Adressez-vous à votre interlocuteur de proximité de votre syndicat UNSA.**

**L'UNSA demande la réservation de places auprès d'assistantes maternelles pour les familles avec de jeunes enfants.**

**L'UNSA revendique une politique forte de l'État permettant l'accès aux agents à des logements sociaux et intermédiaires, notamment dans les zones tendues.**

**Le maintien à domicile est un enjeu de santé publique. L'UNSA demande qu'une information régulière sur l'AMD soit transmise à tous les retraités de la fonction publique d'État.**

## II - LES PRESTATIONS INTERMINISTÉRIELLES (PIM) GÉRÉES PAR LES MINISTÈRES

*Une circulaire du ministère chargé de la Fonction publique, publiée chaque année, fixe les taux applicables révisés en fonction de l'inflation. Les agents gérés par les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD), pour les séjours d'enfants, bénéficient d'une prestation spécifique. La gestion de ces dispositifs relève des services ministériels qui ont la charge de l'action sociale.*

**Les barèmes :** <https://www.unsa-fp.org/article/Prestations-Interministerielles-dAction-Sociale-les-taux-2022>

**Les barèmes SGCD :** <https://www.unsa-fp.org/article/Action-sociale-des-SGCD-taux-2022-des-prestations-pour-sejours-d-enfants>

### Aide à la restauration

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, les agents dont l'indice de rémunération est inférieur ou égal à 534 bénéficient d'une subvention de 1,38 € par repas pris dans un restaurant administratif ou conventionné. Cette somme est déduite du prix du repas.

### Aides aux vacances

Ces prestations sont destinées à favoriser le départ en vacances des enfants des agents par une prise en charge d'une partie des frais de séjour. Les structures doivent avoir reçu un agrément du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports.

#### • Centres de vacances avec hébergement

Prise en charge d'une partie des frais de séjour en centres de vacances avec hébergement, dans la limite annuelle de 45 jours par an. Sont exclus les séjours organisés par des associations à but lucratif et les placements de vacances avec hébergement au sein d'une famille.

#### • Centres de vacances sans hébergement

Prise en charge d'une partie des frais de séjour en centres de vacances sans hébergement.

Les centres de loisirs sans hébergement sont des lieux d'accueil pour des enfants à la journée, à l'occasion des congés scolaires et des temps de loisirs.

#### • Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif

Prise en charge d'une partie des frais de séjour, d'une durée au moins égale à 5 jours et inférieure à 21 jours, dans le cadre du système éducatif sur le temps scolaire.



## II - Les Prestations Interministérielles (PIM)

### • Centres familiaux et Gîtes de France

Prise en charge d'une partie des frais de séjour engagés par les agents pour leurs enfants, qui ont séjourné soit en centre familial de vacances, soit dans des établissements portant le label « Gîtes de France® » (avec l'agrément de la Fédération Nationale des Gîtes de France).

### • Séjours linguistiques

Prise en charge d'une partie des frais de séjour engagés par les agents dont les enfants effectuent un séjour culturel et de loisirs à l'étranger, au cours des vacances scolaires.

### Aides aux parents d'enfants handicapés

Les aides pour les enfants handicapés, dont l'objectif est de faciliter l'intégration sociale, ne sont pas soumises à condition de ressources.

### • Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans

Cette allocation est versée aux parents d'enfants handicapés ou atteints d'une maladie chronique et qui justifient de la qualité d'étudiant, d'apprenti ou de stagiaire au titre de la formation professionnelle.

### • Allocation aux étudiants handicapés de 20 à 27 ans

Cette allocation est attribuée à des jeunes handicapés ou atteints d'une maladie chronique et qui justifient de la qualité d'étudiant, d'apprenti ou de stagiaire au titre de la formation professionnelle.

### • Allocation pour les séjours en centres spécialisés

Cette allocation est accordée, dans une limite annuelle de 45 jours par an, aux enfants handicapés qui séjournent dans des centres de vacances spécialisés, agréés par le ministère chargé de la santé et relevant d'organismes à but non lucratif ou de collectivités publiques.

L'UNSA demande une révision des conditions de ressources pour bénéficier des PIM.

L'UNSA revendique que les montants évoluent en fonction de la progression des prix de chacune des prestations.

# Élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

**CSAM** • Comité Social d'Administration  
Ministériel



COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL

**Ensemble**  
pour Défendre notre Avenir

Parmi les 4 votes que vous allez faire pour ces élections professionnelles 2022, vous aurez à vous exprimer pour choisir vos représentants dans cette nouvelle instance ministérielle qu'est le CSAM (Comité Social d'Administration Ministériel).

**CTM + CHSCT = CSAM**  
Nouveau

**Le CSAM est donc une instance très importante !**  
ACTION SOCIALE, PROTECTION SOCIALE, TÉLÉTRAVAIL, PROMOTIONS,  
INDEMNITAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL

## 7 bonnes raisons de choisir la liste UNSA/ CGC au CSA Ministériel :

**1** Un syndicalisme apolitique,  
laïc, axé sur la revendication  
pragmatique, et réaliste.

C'est en ce sens que nous avons négocié  
et signé les accords sur la Protection  
Sociale Complémentaire et sur  
le Télétravail.

**2** Un syndicalisme professionnel  
de proximité

Nous demandons des modèles  
d'organisation qui respectent les  
personnels. Par exemple dans une mise  
en œuvre du télétravail respectueuse  
des télétravailleurs mais aussi de tous  
les membres des équipes de travail.

**3** Il faut un grand plan  
de qualification pluriannuel !

Maintien des perspectives de carrière  
et hausse des volumes de promus  
pour éviter démotivations  
et frustrations.

**4** Maintien des Service Public  
de proximité

accessible aux personnes fragiles  
et/ou défavorisées et de plus  
écoresponsable.



# Élections professionnelles

du 1 au 8 décembre 2022

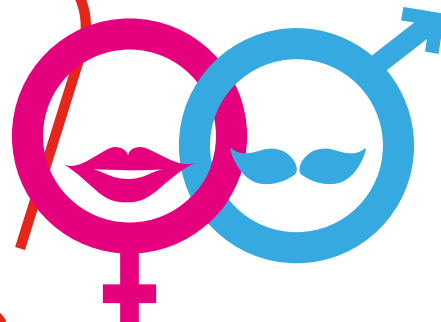


COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL

**Ensemble**  
pour Défendre notre Avenir

**5**

Pas d'idéologie fumeuse, nous, on se bat pour une vraie Egalité Femmes / Hommes, celle des salaires et des promotions  
**Un accord ministériel plus ambitieux doit être conclu au sein des MEF** pour davantage d'égalité dans l'accès aux promotions, dans le déroulement des carrières et dans les rémunérations.  
**Nous le négocierons en 2023 !**



**6**

## Qualité de Vie au Travail (QVT)

### Temps de travail :

#### LE TEMPS DE TRAVAIL

Nous demandons le paiement des heures écrêtées et une expérimentation de la semaine de 4 jours.

#### LA FIN DE CARRIERE

Rétablissons la Cessation Progressive d'Activité (CPA) pour accompagner les fins de carrière.

#### L'ESPACES DE TRAVAIL

Le maintien d'un espace de travail individuel.

#### LE TRANSPORT

Prise en charge des frais de transport par l'Etat employeur.



**7**

## RETRAITE

Ensemble, UNSA et CFE-CGC refusent une réforme des retraites qui remettrait en cause nos régimes spéciaux, l'âge de départ à la retraite ou apporterait un allongement de la durée de cotisation.



Pour VOUS représenter et vous défendre TOUS, fonctionnaires et contractuels, de toutes catégories, efficacement et utilement dans le dialogue social ministériel.  
**Pour peser sur les futurs accords à négocier.**  
**Choisissez une liste qui vous ressemble !**





Vote électronique

# Élections professionnelles 2022 Liste ministérielle CSAM



COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL

## Ensemble pour Défendre notre Avenir

# QVT



Nos Ministères subissent depuis trop longtemps de lourdes transformations en matière d'organisation du travail. Nos organisations syndicales agissent pour améliorer la qualité de vie au travail.

## L'UNSA et la CFE-CGC revendiquent un plan QVT (Qualité de Vie au Travail) qui permette :

“

### De façon générale :

- **De mieux concilier** vie professionnelle et vie personnelle,
- **Améliorer** les démarches participatives associant l'ensemble des agents aux décisions concernant l'organisation du travail,
- **D'améliorer** la formation et les compétences des agents dans le domaine du numérique.

”

“

### Nouvelle organisation du travail :

- **Maintien** d'un **espace de travail individuel** dans les locaux administratifs pour chaque agent ayant au moins 2 jours de travail en présentiel,
- **Améliorer** la qualité de vie au travail des agents en présentiel et **équilibrer les charges de travail** de tous !
- **Respecter** l'accord télétravail ministériel et **améliorer les conditions de travail des télétravailleurs**.
- **Lancer** l'expérimentation volontaire de la **semaine de 4 jours** (35H sur 4jours).
- **Un plan ERGONOMIE** pour tous les agents en présentiel et en télétravail.
- **Remettre** en place la **Cessation Progressive d'Activité** dans le cadre de la gestion des fins de carrière et accompagner la transmission des compétences.

”

“

### Transport Domicile / travail

- **Obtenir** la prise en charge intégrale des **frais de transport domicile/travail** et l'augmentation des remboursements de frais professionnels de déplacement,
- **Alignement** du forfait mobilité durable sur le régime du privé soit **un maximum de 700 euros au lieu de 300 euros**,
- **Proposer** une aide ministérielle (prêt ou prime) à la transition écologique pour les agents qui **changent pour un véhicule électrique**.

“

”

### Souffrance au travail :

- **Améliorer** la prise en charge de la souffrance au travail et **mobiliser les médecins** de prévention sur ce sujet,
- **Simplifier** les circuits **d'expression du mal être** ou de dénonciation de faits de harcèlement en interne,
- **Avoir** des **cellules de prise en charge** dans chaque département ou direction,
- **Mieux prévenir** les situations de **burn-out**,
- **Former et sensibiliser** l'encadrement à la **gestion des souffrances au travail**.

”

UNSA DGFIP  
UNSA Douanes  
UNSA CEFI  
UNSA Insee  
UGA Insee  
UNSA CCRF

**L'UNSA et la CFE-CGC,  
Forces de proposition !  
Pour défendre notre avenir !**

CGC FIP  
CAP DGFIP  
CGC Douanes  
CGC Centrale  
CGC Insee  
CGC CCRF

*Je Vote pour la liste  
UNSA / CFE-CGC*

**CSAM** Économie  
et Finances

ACCOMPAGNER  
LES AGENTS DU  
SECTEUR PUBLIC  
DANS LEURS  
PROJETS,

C'EST ÇA  
ÊTRE À LA  
HAUTEUR DE  
NOS CLIENTS.



**BANQUE FRANÇAISE  
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

**Banque Française Mutualiste** - Société anonyme coopérative de banque au capital de 179 794 404,25 EUR. 326 127 784 RCS Paris. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 08 041 372 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

**Société Générale** - S.A. au capital de 1 046 405 540 EUR. RCS Paris 552 120 222. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris, Juin 2022.

RETROUVEZ-NOUS SUR [BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR](http://BANQUEFRANCAISEMUTUALISTE.FR) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



# Mgéfi

Avec vous, c'est mutuel

La seule mutuelle référencée  
de votre ministère

## Quand on a plusieurs vies, on attend de sa mutuelle qu'elle les protège toutes



Santé



Prévoyance



Maintien de salaire



Action sociale



Services



[mgefi.fr](https://mgefi.fr)

DEPUIS PLUS DE 85 ANS,  
NOUS PROTÉGEONS TOUS CEUX QUI  
SE METTENT AU SERVICE DES AUTRES.

9 SUR 10  
SOCIÉTAIRES  
SATISFAITS\*

DE NOS SERVICES

Retrouvez nos offres sur [gmf.fr](https://gmf.fr)

GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1<sup>er</sup> assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

\*Selon une étude BVA de septembre 2020.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle, Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.